

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

BILAN ANNUEL DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE/DIRECTRICES ET DIRECTEURS PROVINCIAUX Au-delà d'un signalement : protéger les enfants collectivement

Québec, le 19 juin 2025 – À l'occasion de leur 22^e bilan annuel, les directrices et directeurs de la protection de la jeunesse du Québec, aussi directrices et directeurs provinciaux (DPJ-DP), ont choisi de parler d'une seule et même voix d'une préoccupation nationale : la protection collective des enfants, au-delà des signalements.

Tout comme le rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, *Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes* (2021), l'a réitéré, la protection des enfants est une responsabilité collective. C'est avec l'engagement de chacun qu'il est possible d'assurer aux enfants les conditions nécessaires pour un développement optimal.

Les parents, premiers responsables de leurs enfants, ont besoin d'être soutenus par leur entourage (famille élargie, voisins et amis) et leur communauté (école, milieu de garde et organismes communautaires). En cas de défis particuliers, différents services sociaux plus spécifiques peuvent venir appuyer le réseau naturel des familles. Lorsque l'engagement et l'implication de tous ces acteurs ne suffit plus à assurer le développement et la sécurité d'un enfant, le DPJ doit intervenir en complément aux soutiens déjà en place.

Un recours fréquent à la DPJ

Depuis les 25 dernières années, le nombre de signalements est en forte hausse — une démonstration révélatrice que toute la société québécoise se préoccupe du bien-être des enfants. Néanmoins, la proportion de signalements retenus tend à diminuer. Cela nous indique que de nombreux enfants et familles peuvent vivre de grandes difficultés et avoir de multiples besoins, sans que ce soit nécessairement l'intervention du DPJ qui soit requise.

C'est pourquoi, au-delà d'un signalement, les enfants ont besoin que tous les adultes qui croisent leur chemin soient attentifs et prêts à agir pour eux.

Ensemble, nous devons transformer nos inquiétudes et nos limites respectives en actions collectives. Lorsqu'il est question du bien-être des enfants et de leurs familles, nous dépendons tous les uns des autres.

Statistiques provinciales 2024-2025

- 141 622 signalements traités pour 105 675 enfants au Québec. Il s'agit d'une hausse de 5% des signalements par rapport à l'an dernier.
- De ces 141 622 signalements, moins du tiers ont été retenus pour une évaluation approfondie par les DPJ (29,3 %), ce qui concerne 35 264 enfants.
- 45,8 % des enfants pris en charge par le DPJ sont demeurés dans leur milieu familial. À cela s'ajoute les enfants confiés à des tiers significatifs (19,7%).

- 10 095 adolescents ont reçu des services dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), ce qui représente une augmentation de 7,4 % par rapport à l'an dernier.

Statistiques régionales 2024-2025

- 6 861 signalements ont été traités, soit 382 de plus que l'année précédente, et 2 325 ont été retenus, une proportion équivalente à l'année 2023-2024.
- Les principaux motifs de signalement demeurent la négligence, les risques de négligence, les abus physiques et les risques d'abus physiques.
- Le DPJ a mis fin à son intervention dans les dossiers de 650 enfants, soit 94 de plus qu'en 2023-2024.
- Plus de 60 % des enfants dont la situation est prise en charge par le DPJ sont suivis dans leur milieu familial (42,9 %) ou sont confiés à un tiers significatif (18,7 %).
- Cette année, 402 adolescents ont reçu des services en vertu de la LSJPA au Saguenay–Lac-Saint-Jean, un nombre en constante augmentation.

– 30 –

Source : Direction des communications et des affaires publiques
 Téléphone : 418 545-4980, poste 200352
 Courriel : 02ciusss.medias@ssss.gouv.qc.ca
www.santesaglac.gouv.qc.ca